

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 14 juin 2023 à 18h le Comité d'AQUAVESC légalement convoqué par son Président, Monsieur Erik LINQUIER, s'est réuni à l'usine de Louveciennes – 29 route de Versailles 78430 Louveciennes.

OBJET: 2023/12 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUEZ - EXERCICE 2022

Sont présents :

Chavenay: Priscille SOURIAU (suppléante de Stéphane GOMPERTZ)

Thiverval-Grignon: Catherine LANEN CA SBGS: Isabelle DE TONQUEDEC

EPT GPSO: Valentine BOUVET, Pierre CHEVALIER

EPT POLD: Eric BERDOATI, Olivier BERTHET, Gilles VERGNORY (suppléant de Catherine BLOCH)

CA SQY: Catherine BASTONI, Eva ROUSSEL, Françoise BEAULIEU, Henri-Pierre LERSTEAU, Myriam

DEBUCQUOIS

CA VGP: Denis PETITMENGIN, Christian ROBIEUX, Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Emilien NIVET, Alain SANSON, Michel AUBOUIN, Christophe MOLINSKI, Richard DELEPIERRE, Isidro DANTAS, Erik LINQUIER, Martine SCHMIT

<u>Absents ou excusés</u>: Béatrice BODIN, Olivier AFONSO, Fréderic PELEGRIN, Moussa FOUZI, Hélène DENIAU, Igor GAZEYEFF, Roger ADELAIDE, Muriel COSTERMANS

Ont donné pouvoir : Bernard MEYER à Henri-Pierre LERSTEAU

Date de la convocation : 07 juin 2023

Secrétaire de séance : Catherine BASTONI

Date d'affichage électronique : 21 juin 2023

Nombre de membres : En exercice : 34 Présents : 25 Votants : 26

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

⁻ Date de sa réception en Préfecture :

⁻ Date de sa publication et/ou de sa notification

Délibération 2023/12

OBJET : Rapport annuel du délégataire SUEZ - exercice 2022 (Plaisir / Thiverval-Grignon / les Clayes-sous-Bois)

Vu le Code de la Commande Publique et particulièrement les articles L 3131-5 et R 3131-2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L 1411-3 et L 1413-1.

Considérant que le Code de la Commande Publique et le Code Général des Collectivités Territoriales imposent au Délégataire du Service Public, avant le 1^{er} juin de l'exercice, la production et la remise à la Collectivité d'un compte rendu technique et financier portant sur l'exercice précédent que le Comité doit examiner à l'occasion de sa plus proche séance.

Considérant que le compte rendu technique et financier du Délégataire SUEZ relatif à l'exercice 2022 est présenté pour les communes de Plaisir, Thiverval-Grignon et Les Clayessous-Bois,

Considérant que le rapport annuel a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 06 juin 2023,

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité, Après en avoir délibéré A l'unanimité,

PREND acte de la présentation et de la remise du rapport du Délégataire du Service Public SUEZ relatif à l'exercice 2022 pour les communes de Plaisir, Thiverval-Grignon et Les Clayessous-Bois.

Pour Extrait Conforme A Versailles, le 14 juin 2023

Le Président

Erik LINQUIER

Accusé de réception en préfecture 078-257800227-20230614-DEL202312-DE Date de télétransmission : 21/06/2023 Date de réception préfecture : 21/06/2023